

dans une guerre étrangère qui occuperait la nation , et l'empêcherait de songer aux moyens de consolider sa liberté. On suppose qu'il verrait avec satisfaction que les affaires de Bade devinssent l'occasion d'une guerre continentale, qui pourrait contribuer indirectement à la consolidation de son pouvoir. Les dernières lettres extraites du *Times* semblent donner du poids à ces conjectures. Élevé, comme il l'a été, à l'école du despotisme, il doit craindre, surtout lorsqu'il se rappelle les actes arbitraires de son administration, d'être un objet de défiance pour les libéraux, qui ne manqueront pas de lui arracher le pouvoir, aussitôt qu'ils seront assez forts pour y parvenir.

L'arrivée de lord Wiltworth a excité une grande sensation. Une opinion paraît s'accréditer à Paris, c'est que le gouvernement anglais cherche à exciter des troubles intérieurs en France. Quand je demande sur quels faits cette opinion est fondée, on me parle d'une lettre de M. M\*\*\*, datée d'Aix-la-Chapelle. Ce personnage, qui vient d'être élevé à la pairie, avait accompagné le duc de Richelieu au congrès, avec la mission spéciale d'observer les différens ministres des puissances alliées, et de chercher à découvrir leur opinion et leurs desseins secrets. Le résultat de ses observations, qu'il transmit à un des membres du ministère par une lettre confidentielle, fut que quelques-unes des puissances alliées désiraient voir la France agitée par une guerre civile, afin que lorsqu'elle serait affaiblie par ses discordes intérieures, elles pussent couvrir son territoire de leurs armées, et le diviser entre elles. J'ai peine à croire à l'existence de cette lettre, et cependant quelques personnes bien instruites ne la révoquent pas en doute. Je vous ai déjà mandé que l'influence de M. Pozzo di Borgo avait beaucoup diminué. Sans nul doute, il gémit de la retraite du duc de Richelieu.

## ANNONCES.

*De l'Industrie française*, par M. le comte Chaptal (r).

M. le comte Chaptal est à la fois un écrivain politique, un homme d'état, un savant et un spéculateur; mais c'est sur l'expérience qu'il a acquise dans les affaires publiques et dans le cours de ses spéculations, qu'il fonde ses droits à la confiance qu'il réclame en qualité d'écrivain. Aussi, dans le discours préliminaire de l'ouvrage que nous annonçons, il dirige d'abord l'attention du lecteur sur plusieurs époques de sa vie publique. Elle commença presque avec le siècle. Peu de temps après le 15 brumaire, il fut nommé ministre de l'intérieur. Quelques établissemens utiles dont il est le fondateur, et des décrets qu'il eut avec Napoléon, et dans lesquels celui-ci passe pour s'être conduit d'une manière fort brutale, ont fait vivre le souvenir de son administration.

En cessant d'être ministre, il ne rentra pas pour cela dans une condition privée. Contrairement à l'observation de Labryère qui prétend que l'offenseur ne pardonne jamais, Napoléon parut oublier entièrement ses torts envers M. Chaptal. Il le nomma successivement membre du Sénat, trésorier du sénat, comte de Chanteloup, etc., etc. Au reste, l'offense ne se montra guères moins générale que l'offenseur, et pendant près de dix ans, invariablement réuni à la majorité du sénat, il mania et remania la constitution de Pan huit, et vota toutes les conscriptions avec la plus admirable docilité.

Ce ne fut qu'en 1814, lorsque les alliés commencèrent à se répandre sur le territoire de la France, que M. le comte Chaptal parut se rappeler les mauvais procédés de Napoléon; ce qui ne nous surprendra pas beaucoup, puisque ce n'était guères que trois ou quatre mois auparavant que les rois de la confédération s'étaient rappelés le mal que leur avait fait celui qui s'était constitué leur protecteur. M. C. fut alors nommé commissaire extraordinaire à Lyon,

(1) Deux volumes in-8°, chez Renaud.

et par un changement presque subit le flexible mandataire du peuple, en devenant mandataire du pouvoir exécutif, devint, dit-on, très-récalcitrant. Encore, il faut ici faire une distinction. Ce n'était, disent les Lyonnais, que dans ses entretiens particuliers que M. C. manifestait son opposition; car ses proclamations étaient écrites à-peu-près du même style que les adresses du Sénat. Cette disparité embarrassait singulièrement ceux qui voulaient se rendre compte des opinions de M. le commissaire extraordinaire. Si d'un côté ses proclamations avaient un caractère plus officiel, de l'autre on pouvait croire qu'il mettait plus d'abandon et de confiance dans ses entretiens particuliers.

Quoi qu'il en soit le gouvernement du roi, en 1814, ne parut tenir compte que de ses proclamations, car il ne fut pas admis dans la chambre des pairs, où on appelait presque tous ses anciens collègues; mais cette disgrâce était encore un moyen que la fortune lui ménageait pour améliorer son traité sur l'industrie française, puisqu'elle fut la cause du témoignage de confiance que Napoléon lui donna, en le nommant en 1815 directeur-général des arts, des manufactures et du commerce. On sent quel parti il pouvait tirer de cette place pour perfectionner l'ouvrage qu'il méditait.

Ses entreprises particulières pouvaient aussi concourir au perfectionnement de cet ouvrage. M. C. s'est appliqué à démontrer la vérité d'un propos de Thalès qui répétait souvent qu'il dépendait des philosophes de devenir riches, et que quand ils ne l'étaient pas, c'est qu'ils ne voulaient pas l'être. M. C. a voulu l'être, et il l'est devenu; non pas en dépit des sciences, comme on pourrait le croire, mais au contraire par elles, en appliquant aux besoins de la société, quelques-unes des vérités les plus sublimes de la chimie et de la mécanique. Il est vrai que plusieurs savants qui sont restés pauvres, assurent qu'en faisant des applications des sciences, il en a totalement oublié la théorie; mais tout ce qui prospère excite l'envie, et M. C. possédait un trop grand nombre d'avantages pour être surpris qu'on lui en conteste quelques-uns.

D'ailleurs dans le livre qu'il publie aujourd'hui, ce n'est pas de la partie spéculative des sciences qu'il traite, mais seulement de leurs applications. Malheureusement cet ou-

vrage paraît fort au dessous de la réputation de son auteur qui est bien loin d'avoir tiré un parti convenable de toutes les ressources qu'il a eues pour le composer; il est divisé en quatre parties distinctes.

Dans la première, l'auteur traite du commerce de la France avant la révolution, c'est-à-dire, tel qu'il existait il y a plus de trente ans. Du reste, il ne dit pas un mot de notre commerce actuel, si ce n'est qu'il n'a rien de commun avec notre commerce d'autrefois, et que nos consommateurs du dehors et la nature de nos exportations sont tout-à-fait changés.

Dans la seconde partie, M. C. présente le tableau de l'industrie agricole de la France; dans la troisième, il parle de son industrie manufacturière. Pour arriver à des résultats exacts, il a, dit-il, abondamment puisé dans les archives du ministère de l'intérieur. Je serais même tenté de croire que le plus souvent il s'est contenté de faire entrer dans son ouvrage les pièces qu'il trouvait dans les cartons de l'intérieur, après en avoir légèrement secoué la poussière. Ces deux parties n'offrent guères que de longues et arides séries de chiffres, dont il est impossible à la mémoire la plus tenace de retenir les données. M. C. avait cependant un excellent modèle à suivre. C'est celui que M. de Humboldt a donné dans son essai sur la Nouvelle-Espagne. Les faits nombreux que ce bel ouvrage renferme se classent sans effort dans la mémoire du lecteur, parce que tantôt ils sont éclairés par des observations lumineuses, et tantôt rattachés à de grands principes.

Dans l'ouvrage, dont nous rendons compte, j'ai même lieu de croire que les chiffres dont il est rempli, sont quelquefois posés très-légerement. Par exemple, je connais telle ville qui n'a pas une population totale de six mille âmes, et dans laquelle M. C. prétend qu'il existe sept à huit mille ouvriers. C'est sans doute, parce que Adam Smith était convaincu qu'il était à peu près impossible d'éviter de pareilles erreurs, qu'il faisait si peu de cas de ce qu'il appelle l'arithmétique politique.

La quatrième et dernière partie du traité de l'industrie française est toute spéculative. Après avoir exposé, dans les divisions qui précèdent tous les faits qu'il a pu réunir

M. C. expose dans celle-ci sa doctrine ou plutôt ses doctrines ; car il en a deux fort distinctes, et même tout-à-fait opposées. Il se montre alternativement l'ennemi et le défenseur du régime réglementaire, l'avocat zélé de la liberté du commerce et celui des lois prohibitives. Tour à tour, il adopte les principes de Colbert et ceux de Turgot. Il n'y a pas même jusqu'aux maîtres, ou du moins aux associations d'ouvriers qui en étaient la conséquence, dont après avoir dit beaucoup de mal, il ne trouve encore à dire quelque bien. De manière que lorsqu'on a terminé la lecture de son ouvrage, si l'on veut se rendre compte de ses principes sur le commerce, on se trouve à-peu-près dans le même embarras que ceux qui, après avoir lu ses proclamations, étaient admis, à Lyon, à ses conversations particulières. Je regrette vivement qu'il n'ait pas tiré un meilleur parti et de l'expérience qu'il a dû acquérir dans les affaires publiques, et des loisirs qu'il a eus pendant trois ans qu'il a passés dans la retraite ; nous aurions pu avoir un ouvrage utile qui reste encore à faire après celui qu'il vient de publier.

*Chronique religieuse* : Cet écrit, qui paraît par petits cahiers d'une feuille et demie, est rédigé sous la direction de plusieurs ecclésiastiques, aussi recommandables par l'étendue de leurs connaissances que par le zèle avec lequel ils ont servi la cause de la liberté. Chez eux, l'amour de la religion n'est pas la haine des lumières, et la vertu ne se borne pas à des pratiques. Si tous les ecclésiastiques suivaient leur exemple, la religion et la philosophie cesseraient bientôt d'être en état de guerre.

*Odes*, par Henri Terrasson (1), avec cette épigraphe :  
« Il en est des grands hommes comme des dieux :  
consoles de leurs bienfaits, nous n'avons pas pour eux  
des récompenses, mais nous avons des hymnes.

Les deux premières Odes de ce petit recueil sont adressées aux détracteurs de Voltaire et de Rousseau. Nous savions que dans de certains salons, de vieux chevaliers des temps passés, de vieilles comtesses de gothique mémoire, s'évertuaient à qui mieux mieux, à imputer à ces deux philosophes tous les crimes de la révolution : nous savions qu'ils avaient été peu charitablement traités dans un célèbre mandement, par les grands vicaires d'une célèbre métropole ; nous le savions et nous étions loin de nous en étonner : mais ce que nous ignorions, et ce dont nous doutions encore, si nous n'avions pour garant la véracité de M. Terrasson, c'est que les *magnifiques seigneurs, les oligarques* de Genève ont fait enlever le buste de Rousseau du lieu de leurs assemblées publiques, et ont ordonné de substituer le nom de *Chevelu* à celui de *ROUSSEAU*, que portait autrefois la rue où est né cet apôtre de l'humanité ! *Risum teneatis amici ?*

(1) Paris, chez Duray, libraire, quasi des Grands-Angustins, numéro 23.

*Les Animaux parlants*, Poème épique en vingt-six chants, par J.-B. Casti, traduit de l'Italien, par M.-P. Paganau, Trois volumes in-18 (17).

L'abbé Jean-Baptiste Casti, mort il y a peu d'années dans un âge très-avancé, est l'un des écrivains les plus féconds de l'Italie moderne. Le meilleur de ses ouvrages est son *Poème héroï-comique des animaux parlants*. Prêtant comme Esopé les passions humaines aux animaux, il a parodié assez plaisamment toutes les phases des révolutions politiques, les beaux sentiments et la cupidité des chefs qui se succèdent, l'intolérance des partis qui hors de leur sein n'admettent point de salut. Il a représenté d'une manière piquante l'éloquence démagogique du chien, la morgue aristocratique de l'ours, la débonnaireté de Lion premier et les vices de Lion second du nom. « C'est », dit Chénier, un monument qui marque d'une manière brillante le progrès des lumières et de la raison humaine. Il contribuera à soutenir en Europe la réputation et le goût de la belle poésie italienne, et à répandre par le charme d'amusantes fictions les principes d'une philosophie digne du dix-huitième siècle.

*Mémoires pour servir à la Vie d'un Homme célèbre.*  
Par M. M.\*\*\* (2).

Quelques anecdotes déjà connues, d'autres peu dignes de l'être, et puisées à des sources plus ou moins suspectes, composent tout ce recueil, qui n'en trouvera pas moins bon nombre de lecteurs; tant les moindres détails ont d'intérêt lorsqu'ils se rapportent au prisonnier de Sainte-Hélène. L'éditeur de ces mémoires suit son héros pas à pas: il nous le peint tour-à-tour dans sa vie publique et dans sa vie privée, explique les mystères les plus secrets de sa politique, comme s'il eût assisté à tous ses conseils ou qu'il eût été admis à sa confiance la plus intime. Il ne le quitte

(1) A Liège, chez Latour; et à Bruxelles, chez Lecharlier.

(2) Paris, chez Blancher, rue Poupée, n° 7.

pas même à Sainte-Hélène, et nous apprend que Napoléon se lève dès l'aurore, s'occupe des mathématiques jusqu'à l'heure du déjeuner, travaille ensuite à la rédaction de ses mémoires politiques, dine à deux heures, et soupe à neuf. Les Anglais ne lui accordent que le titre d'*Excellence*, mais les habitants de l'île, admis dans son intérieur, lui ont conservé la *Majesté*.

*Exposé de la conduite du Ministère de la Marine envers le personnel de l'armée navale*, présenté à Sa Majesté, par G. Laignel, capitaine de vaisseau en retraite, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1).

M. Laignel, capitaine de vaisseau en retraite, ayant vainement tenté d'obtenir du ministère de la marine la justice qu'il réclamait, tant pour lui que pour ses camarades, a pris le parti de porter ses plaintes jusqu'au pied du trône, et c'est dans ce dessein qu'il a rédigé l'*Exposé* que nous annonçons.

« En 1814, dit-il, on a humilié environ cinq cents officiers de l'armée de mer, sous prétexte d'économie, tandis que dans le même temps, on doublait le salaire des employés du ministère et qu'on dépensait cent mille francs pour meubler à neuf l'hôtel du ministre, à qui l'ameublement de son prédécesseur ne pouvait convenir! »

« En 1815, on a disgracié près de deux cents officiers supérieurs de ce service, sous le prétexte de motifs politiques et sous celui du grand âge; le premier, établi sur des colonnades; et l'autre, démenti par le cours ordinaire de la vie. »

« En 1816, on a renvoyé du service plus de deux cents officiers, au moment même où Votre Majesté, par un nouveau choix venait de les confirmer dans leur emploi; et de suite on les a remplacés par une nouvelle promotion, l'une et l'autre de ces dispositions exécutées clandestinement. »

(1) Paris, au bureau des Archives navales, rue Saint-Honoré, numéro 398, et chez Corréard, au Palais-Royal.

» En 1817, on a fait subir à huit cents soixante officiers  
 » une réforme qui n'a pu être dirigée que par le caprice,  
 » ou bien opérée au hasard ; réforme dont le prétendu  
 » motif a été détruit par le ministre lui-même, aussitôt  
 » qu'il l'avait avancé, et dont son excellence a fait voir,  
 » depuis, que la nécessité absolue n'existait pas. »

» En 1818, enfin, on a rendu le sort de tous ces offi-  
 » ciers d'autant plus humiliant, qu'on a fait, à leur exclu-  
 » sion absolue, une nouvelle promotion, prise entière-  
 » ment parmi des élèves, et, etc. »

Mais c'est dans la brochure même qu'il faut lire le récit  
 de ces faits qu'il serait trop long de rapporter ici. On y  
 verra que des *garçons de bureaux* ont eu des retraites plus  
 fortes que des lieutenants de vaisseau ! Que des *employés*  
 ont été faits chevaliers de Saint-Louis, sans avoir servi  
 jamais que quelques instants en qualité de *novices timo-  
 niers* ! D'autres, sans avoir vu un seul vaisseau en pleine  
 mer ! Que des femmes, dont les maris exercent en ce  
 moment même des emplois très-lucratifs dans l'hôtel de la  
 marine, ont obtenu sur la caisse des Invalides des pensions  
 plus fortes que des veuves de capitaines de vaisseaux, etc.,  
 etc. Il serait bien à désirer qu'il s'élevât plus souvent des  
 voix aussi courageuses que celle du capitaine Laiguel, pour  
 signaler cette petite tyrannie bureaucratique, qui s'exerce  
 avec d'autant moins de pudeur qu'elle marche enveloppée  
 de l'ombre et du mystère. Au reste, tant que la responsa-  
 bilité ministérielle ne sera qu'un mot vide de sens, tant  
 qu'il existera dans les deux chambres un bureau des péti-  
 tions qui ne manquera pas de renvoyer au ministre lui-  
 même la plainte à laquelle il a donné lieu, les administrés  
 feront sagement d'éviter tous démêlés, non pas seulement  
 avec les ministres, mais avec les préfets, sous-préfets,  
 maires, adjoints, commissaires de police, voire même les  
 bedeaux de paroisse. En attendant, il faut encourager ceux  
 qui ont à se plaindre à le faire publiquement ; la publicité  
 est la sauve-garde de nos droits. La vérité n'est jamais  
 perdue, c'est une semence qui tôt ou tard fructifie.

*Des partis et des factions, et de la prétendue aristocratie  
 d'aujourd'hui ;* par P.-L. Laçretelle aîné, membre de  
 l'Institut (académie française) (1).

L'abondance des matières politiques ne nous a pas per-  
 mis de faire jusqu'ici un examen étendu de l'excellente bro-  
 chure que vient de publier M. Laçretelle aîné. Dans cette  
 brochure de quarante pages, on retrouve toute l'expérience  
 d'un homme qui a traversé la révolution, sans participer ni  
 à ses exès ni à ses faiblesses, et qui l'a jugée en sage. On  
 y trouve aussi dans plusieurs de ses parties, le talent d'un  
 écrivain supérieur. Nous en rendrons un compte détaillé  
 dans un prochain numéro ; aujourd'hui nous sommes obli-  
 gés de nous borner à faire quelques citations pour donner  
 une idée de la manière de l'auteur.

» Les partis sont les élémens nécessaires d'un régime  
 libre. Ce sont des systèmes d'opinions sur la chose publique,  
 dans des masses de citoyens.

» Les factions ne sont que des associations de vues et  
 d'efforts, pour des intérêts isolés. Elles entrent ou se for-  
 ment dans les partis, pour s'en emparer.

» Les partis doivent s'en servir et ne doivent pas en dé-  
 pendre.

» Les cours despotiques vont par les factions, comme  
 les républiques par les partis.

» Lorsqu'un parti ne tend qu'au bien général, ne veut  
 que la conservation ou l'amélioration des lois et par des  
 voies légales, il est l'organe de la nation en défense ou en  
 protection d'elle-même.

» Ce parti reste encore légal, lors même qu'il lutte contre  
 le gouvernement, car le gouvernement n'étant que par le  
 peuple, doit écouter ses vœux et adopter ses intérêts.

» Lorsqu'un gouvernement s'arme et sévit contre un tel  
 parti, il prévient ; et s'il y a insurrection, elle est sa faute  
 ou son crime, plus que l'erreur et l'attentat du peuple.

» Il n'y a qu'un parti vraiment national qui puisse avoir  
 de la justice dans son système, de la sagesse dans sa mar-

(1) Chez Barrois l'aîné, libraire, rue de Seine, n° 30, F. S.-G.

ché, de la constance dans ses revers, de la modération dans la victoire.

» En politique, le juste milieu ne peut être que dans le principe qui doit régir la chose à faire : car en deça, rien n'est bien ; au delà, tout est mal. En politique, rien de modéré comme un principe.

» La vraie modération est une force dans l'âme et une dignité du caractère.

» La fausse modération n'est qu'une composition, ou avec la vérité, ou avec le devoir, ou avec la conscience.

» Elle est tour à tour ou tout ensemble, faiblesse, lâcheté, calcul déguisé.

» L'impartialité est dans l'esprit ce qu'est la modération dans l'âme.

» L'impartialité n'est pas la nullité d'affection (il faut aimer le bien et haïr le mal), mais l'affranchissement de toute préoccupation ou prévention ; ce qui est la garantie du discernement entre le bien et le mal.

» La haute impartialité ne veut se rendre qu'à la justice sentie ou à la vérité démontrée.

» La petite impartialité, toujours flottante, toujours soigneuse de ne pas se commettre, ne sait adopter que ces honteuses capitulations, qui étouffent la raison et l'honnêteté publique, par la crainte de trop fâcher la sottise et la perversion.

» Le faux modéré ou le petit impartial se tourne à droite : — 6 et 6 combien ? — 12 — Ah ! trop de rigueur.

» Il se tourne à gauche : — 6 et 6, combien ? — 14. — Ah ! exagération.

» Alors il se fait conciliateur, et dit : un petit sacrifice de part et d'autre ; convenez que 6 et 6 ne feront ni 12, ni 14, mais 13, et vivez en paix.

» Voilà le sublime de sa coopération, et dans les affaires publiques et dans les affaires privées.

*Le Propagateur de la Sarthe.* Par M. Goyet, au Mans, chez l'auteur.

La Sarthe est un des départements qui ont le plus souffert des lois d'exception. Emprisonnements, mises en surveillance, listes de suspects, tout a été mis en usage pour y comprimer l'esprit public. Vains efforts ! la Sarthe, au grand étonnement de ceux qui n'en connaissent pas le bon et véritable esprit, a remplacé aux dernières élections messieurs de la Boullerie, Piet, de Boisclairaux et de Louvigny, qui siégeaient du côté droit, par messieurs Thoré, Hardouin, Delahaye et le général de la Fayette, tous quatre également recommandables par leur amour pour la patrie, la charte, et le monarque. *Le Propagateur* de la Sarthe, répandu avec profusion dans les campagnes, n'a pas peu contribué à ces choix honorables, ce qui a valu à son auteur, de la part de M. de Châteaubriant, cette belle apostrophe : « *Le terrible M. Goyet de la Sarthe !* » *Le Propagateur* s'est également imposé le devoir de faire connaître les concussions des agents du fisc, de signaler les actes arbitraires des préfets, sous-préfets, maires et autres fonctionnaires prévaricateurs ; et deux fois aussi ses patriotiques écrits lui ont procuré les honneurs du réquisitoire et du mandat de comparution, mais heureusement son innocence a triomphé.

Au moment où tous les Français ont les yeux fixés sur la loi libérale qui forme une des plus solides bases de leur liberté, et dont on n'a pas craint d'attaquer l'existence, au risque de produire les plus funestes effets ; nous recommandons de nouveau, non-seulement à tous les électeurs, mais encore à tous les Français qui sont jaloux de jouir entièrement des droits qu'ils ont acquis si légitimement, nous leur recommandons, disons-nous, un ouvrage (1) qui développe, avec une exactitude remarquable, tous les articles de la loi des élections. On voit avec plaisir que l'auteur est entré dans les plus petits détails ; et par les recherches et les observations utiles dont il a augmenté cet ou-

(1) Code électoral précédé de la Charte, avec des observations sur la législation constitutionnelle, etc. Un volume in-24, prix 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. par la poste.

A Paris, chez Carez, Lhomme et Portic, Libraires, rue Saint-André-des-Arts, n° 59.

vrage, il l'a rendu indispensable à tous les électeurs, qui sont les premiers intéressés à la conservation de nos garanties constitutionnelles.

— Un militaire qui, dans les camps, a bien mérité de la patrie, et qui est maintenant, comme de raison, à la demi-solde, vient d'établir à Paris une pépinière et un jardin de fleurs où l'on peut se procurer toutes les plantes bulbeuses d'agrément. On y trouve une belle collection de tulipes et une réunion choisie de plantes anciennes et modernes, parmi lesquelles on en distingue quelques-unes d'admirables et nouvellement obtenues.

On y trouve également une superbe collection de plus de deux cents variétés de rosiers, greffés sur églantiers et francs de pied : le tout à un prix très-raisonnable.

Cet établissement, qui peut devenir pour les Parisiens le but d'une promenade agréable, offre dans son genre tout ce qui peut piquer la curiosité, et mérite sous tous les rapports d'être visité par les amateurs de la belle nature.

S'adresser au jardinier fleuriste et pépiniériste, faubourg du Roule, n° 94, à Paris.

### GRAVURES.

*Soldat français resté sur le champ de bataille de Waterloo*, au milieu de ses compagnons morts.

Cette gravure est de M. Jaret, auteur du *Bivouac du colonel Mancey* et du *Portrait du général Lasalle*, d'après Gros.

Il a prouvé que les Français pouvaient mieux faire que les Anglais, à la manière dite *aqua tinta*.

Ces productions sont ce qu'il y a eu de plus parfait dans ce genre de gravure. Il a égalé les maîtres qu'il a copiés, et la vigueur et la grâce de leur pinceau, a été rendue par lui avec une vérité et une chaleur remarquables.

La gravure du soldat se vend vingt francs, chez Bénard, marchand de gravures au boulevard des Italiens, et chez tous les marchands de Paris.

## EXTÉRIEUR.

### EXTRAIT d'une lettre du Sénégal.

1<sup>er</sup> décembre 1818.

Je ne puis vous envoyer cette fois-ci les détails intéressants que je vous promets pour la première occasion. Je les devrai à l'obligeance du curé ou préfet apostolique des établissements français de la côte d'Afrique, que les uns traitent d'original, d'extravagant et d'autres de méchant et même de *philantrope*; injure auprès de laquelle, dans ce pays, les qualifications d'athée, de jacobin, de bonapartiste, ne sont que des cajoleries. Vous ne serez point étonné de cette indisposition du public contre lui, quand vous saurez qu'il a eu le courage de prêcher contre la traite et les traitants, et de soutenir, en chaire, que voler et vendre des hommes était un crime qui méritait la sévérité des lois en ce monde, et la damnation dans l'autre.

Ceci peut vous consoler des honorables injures dont vous recevez votre bonne part dans la capitale du monde civilisé. Lorsque des valets à décorations répandront sur votre réputation leur venin impuissant, songez qu'ils partagent cet honneur avec *Parabe Hamed-Moukta-Phal*, de la tribu des *Albouanas*, qui traite de brigands, de monstres, les Wilberforce, les Fox, les Clarkson, les Grégoire et tous ceux qui ont eu la *scélératesse* de contribuer à l'abolition de l'esclavage des noirs. Quand vous écrirez à M. Wilberforce, gardez-vous de l'engager à faire une promenade